



Lettre d'information - SEPTEMBRE 2024

 ACCUEIL

Lun, Mar, Ven

9h - 12h / 13h30 - 17h30

Mercredi 9h - 12h30

Jeudi 13h30 - 17h30

Tél. 02 54 74 32 07

 PERMANENCES
PARTENAIRES

> MARDI

Conseiller numérique

Sur rdv au 07 80 98 28 05

9h00 - 12h00

14h00 - 17h00 (un mardi sur deux)

> MARDI

Conciliatrice de justice

1er et 3ème mardi du mois

Sur rdv au 02 54 74 32 07

> MERCREDI

Service des impôts

en visio le mercredi matin

Sur rdv au 02 54 74 32 07

> SUR DEMANDE

Travailleur social -

CIAS du Blaisois

1er mercredi du mois

9h00 - 12h00

Sur rdv au 02 54 57 41 20

UDAF41

(microcrédit, point conseil
budget, soutien aux tuteurs)

Sur rdv au 02 54 74 32 07

Juriste généraliste - CDAD41

Accès au droit

Sur rdv au 02 54 74 32 07

 À LA UNE

Avis de taxe foncière 2024 : les dates selon votre situation



La taxe foncière sur les propriétés bâties doit être payée par chaque propriétaire ou usufruitier d'un appartement ou d'une maison.

Votre avis d'imposition est consultable à n'importe quel moment sur votre espace particulier sur impot.gouv.fr dans la rubrique "Documents".

Votre avis de taxe foncière est disponible en ligne :

- depuis le 28 Août 2024 si vous n'êtes pas mensualisé,
- à partir du 20 septembre 2024 si vous êtes mensualisés

Si vous avez opter pour réception de votre avis par format papier, un courrier vous sera envoyé :

- entre le 28 août et le 20 septembre 2024, si vous n'êtes pas mensualisés,
- entre le 23 septembre et le 09 octobre, si vous êtes mensualisé.

Pour plus d'informations concernant votre taxe foncière vous pouvez prendre rendez-vous en présentiel, par téléphone ou en visioconférence avec votre Centre des Impôts. Les conseillers France Services peuvent également vous accompagner dans cette démarche .

Date limite de paiement

Si vous choisissez le paiement dématérialisé, la date limite de paiement est fixée au 20 Octobre 2024. Il est également possible de payer l'impôt via l'application "Impôts.gouv" depuis l'onglet "payer mes impôts".

Date limite pour les autres
moyens de paiement.

Pour les montants inférieurs à 300 €, vous pouvez régler jusqu'au 15 Octobre 2024 par :

- virement bancaire
- espèces (directement auprès de votre centre des impôts ou chez un buraliste partenaire)
- chèque
- TIPSEPA

Les montants supérieurs à 300 € doivent être payés par prélèvement mensuel ou à l'échéance, ou par paiement direct en ligne.

 impots.gouv.fr



CÔTÉ PRATIQUE

Une aide pour aider les étudiants à financer l'acquisition d'un ordinateur portable !

YEP'S est une plateforme pour accompagner les jeunes du territoire âgés de 15 à 25 ans. Elle rassemble plusieurs informations et bons plans dans tous les aspects du quotidien.

YEP'S propose actuellement aux étudiants de la Région Centre-Val de Loire une aide afin d'acquérir un ordinateur portable. Elle est adressée aux élèves de seconde, première, terminale (également au CNED), MDF CAP, BTS, CPGE scolarisé dans un lycée public ou privé. Attention, chaque élève ne peut en bénéficier qu'une seule fois dans sa scolarité, il est donc conseillé d'attendre d'avoir la notification de bourse avant de passer commande.

www.yeps.fr

Comment se traduit cette aide ?

- -50% de réduction sur 2 modèles neufs et 1 modèle reconditionné (fournis avec sacoche)
- Des ordinateurs à partir de 20€ pour les élèves boursiers échelon 6.

Comment profiter de cette aide ?

Pour profiter de cette aide, il suffit de se connecter sur yeps.fr et d'activer la cagnotte pour l'aide à l'équipement numérique. Cette cagnotte apparaît une fois l'inscription effectuée grâce aux identifiants ENT. Une fois connecté, vous n'aurez plus qu'à choisir l'ordinateur qui vous convient.

Après avoir payé le reste à charge, l'ordinateur sera livré à votre domicile sous une quinzaine de jours.



Modèles et tarifs :

	LENOVO V14	LENOVO V15	MODÈLE RECONDITIONNÉ
PRIX PUBLIC ESTIMÉ	749 €	812 €	450 €
NON BOUSIER	330 €	400 €	150 €
ECHOLON 1	200 €	270 €	110 €
ECHOLON 2	160 €	230 €	90 €
ECHOLON 3	130 €	190 €	70 €
ECHOLON 4	90 €	150 €	50 €
ECHOLON 5	50 €	110 €	35 €
ECHOLON 6	20 €	80 €	20 €

Rénov'Habitat : une réunion publique à Cour-Cheverny pour vous informer sur les améliorations énergétiques possibles.

Proposée par la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys), cette réunion d'informations permet de sensibiliser et d'aborder les questions suivantes :

- Quels écogestes pour réduire ma facture d'énergie?
- Quelles sont les sources de déperditions d'énergie de mon logement ?
- Quelles solutions techniques pour l'isoler et économiser de l'énergie ?
- Quel accompagnement est proposé gratuitement par Rénov'HABITAT ?
- Quelles aides financières puis-je mobiliser pour mes travaux ?

L'ensemble des habitants est convié : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, peu importe votre âge ou vos revenus. Pour les seniors, un point sera également fait sur les travaux et aides financières afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette réunion se déroulera :

**Le lundi 14 octobre
de 18h30 à 20h00
au Gîte de Cour-Cheverny**

Les partenaires de l'Espace France Services de Cour-Cheverny :



LE SAVIEZ-VOUS ?



trustme

Powered by A3BC

France Connect : renforce son offre et intègre TrustMe

Afin d'élargir son offre et proposer plus de choix aux Français dans leurs modes de connexion aux services en lignes, France Connect intègre un nouveau mode de connexion : TrustMe. TrustMe est une identité numérique gratuite destinée à prouver son identité, créer et partager des justificatifs et accéder à des services. Grâce à un titre d'identité valide vous pourrez créer votre identité numérique. Vos identifiants vous permettront d'accéder à France Connect au même titre qu'un compte impots.gouv.fr, Ameli, Mutualité Sociale Agricole (MSA), une identité numérique de La Poste ou Yris et France Identité. Pour rappel, un accès France Connect permet d'accéder facilement et de manière sécurisée à plus de 1 800 services en ligne.

[Plus d'informations sur :
numérique.gouv.fr](http://numérique.gouv.fr)



santé
famille
retraite
services

MSA : Atelier bien-être - Histoires de femmes

La MSA propose aux femmes, mères, épouses, aidantes vivant en milieu rural des ateliers bien-être afin de prendre soin de soi-même, d'échanger avec d'autres femmes, d'obtenir des conseils professionnels, de trouver une écoute bienveillante. Ces ateliers gratuits sont proposés un vendredi par mois de 13h30 à 16h de septembre 2024 à juin 2025. Le lieu sera précisé au moment de l'inscription. Pour participer ou obtenir des informations complémentaires vous pouvez contacter Mme DEMIGNÉ au 02 54 44 87 48 ou Mme BROUSSARD au 02 54 44 87 76.